



## e-DO VIH/sida

Tutoriel : faire une déclaration d'infection à VIH, de sida ou de décès d'une personne VIH+  
(pour le clinicien / la personne autorisée par un clinicien)

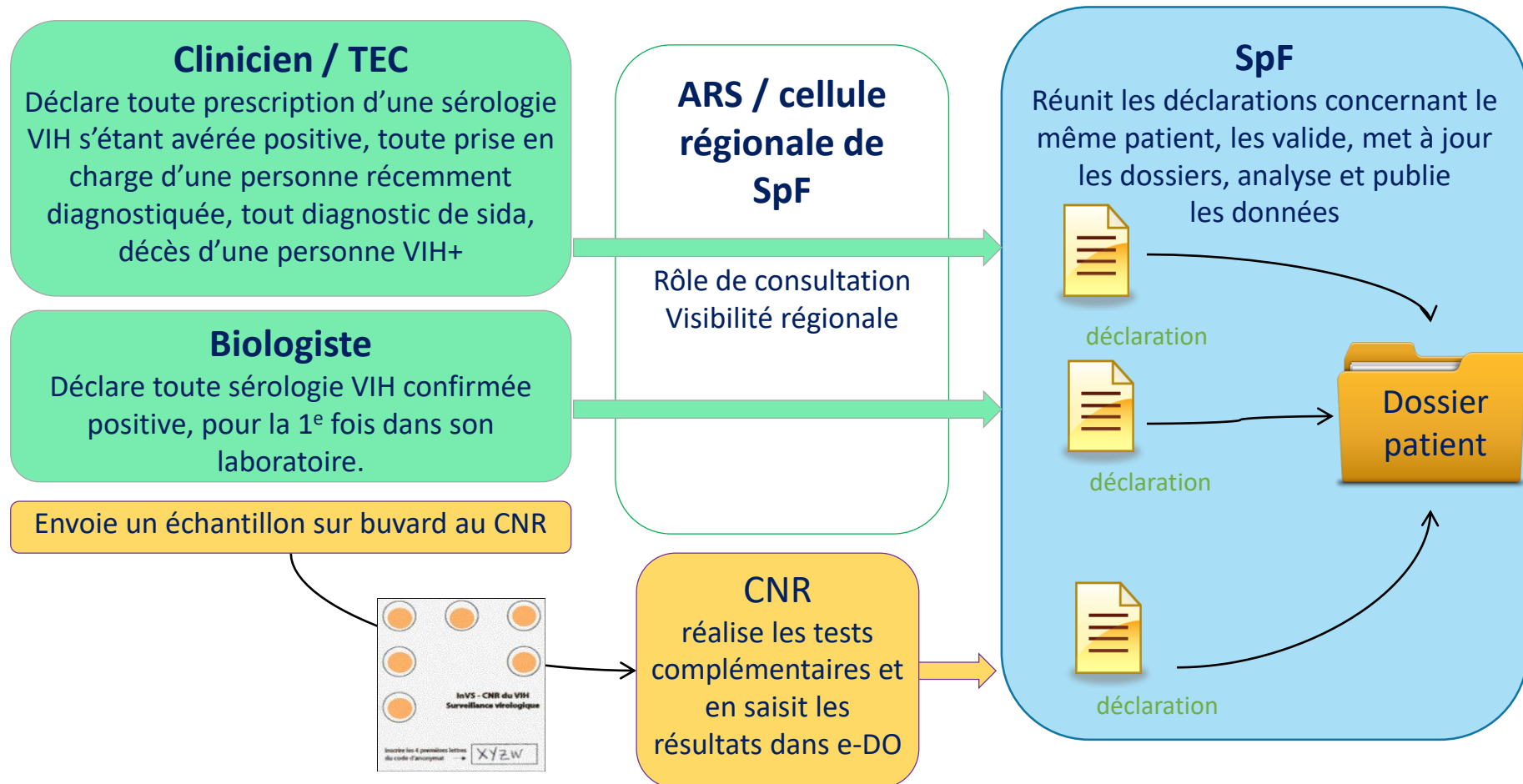
# SOMMAIRE

	page
Circuit de déclaration VIH/sida	3
Critères de déclaration pour le clinicien	5
Faire une déclaration	8
Retrouver une déclaration	18
Besoin d'aide?	21
Annexe	22

# CIRCUIT DE DÉCLARATION VIH/SIDA

### Circuit de télé-déclaration VIH via e-DO

- La déclaration du VIH est effectuée en parallèle par le clinicien et le biologiste
- Le CNR participe dans le cadre de la surveillance virologique du VIH



# CRITÈRES DE NOTIFICATION D'UNE INFECTION À VIH, D'UN SIDA OU D'UN DÉCÈS D'UNE PERSONNE VIH+ POUR LE CLINICIEN

## La déclaration obligatoire (DO) du VIH : critères de déclaration pour le clinicien

La déclaration du VIH par le clinicien doit se faire indépendamment de celle du biologiste  
(les informations collectées auprès du biologiste et du clinicien sont différentes)

Si le médecin a déjà déclaré l'infection à VIH d'un patient, il n'a pas à réaliser une seconde DO VIH pour ce même patient, même si une nouvelle sérologie VIH est réalisée pour ce patient.

Par contre, le médecin peut être amené à déclarer ultérieurement un SIDA ou un décès pour ce patient

### Le clinicien doit réaliser une déclaration obligatoire d'infection à VIH pour :

- Toute prescription d'une sérologie VIH confirmée positive chez une personne de 18 mois ou plus,
- Ou toute prise en charge récente d'une personne confirmée séropositive,
- Ou toute prescription ayant permis de confirmer une infection à VIH chez un enfant de moins de 18 mois,
- Ou tout décès d'une personne infectée par le VIH.

Si le diagnostic d'infection à VIH était déjà connu auparavant (dans un autre pays, une autre région...), le médecin l'indique dans la déclaration.

Le formulaire de déclaration sera adapté (plus succinct).

Cas particulier : chez les **enfants de moins de 18 mois** nés de mère VIH+, une sérologie positive ne permet pas de confirmer l'infection de l'enfant et n'est donc pas à déclarer. Le critère de déclaration pour des patients de cet âge est un résultat positif (ARN, ADN) sur 2 prélèvements différents.

Cas particulier : les **sérologies réalisées dans un cadre anonyme** ne doivent être déclarées que lorsque l'anonymat est levé

Si le médecin a déjà déclaré un diagnostic de sida pour un patient, il n'a pas à réaliser une seconde DO sida pour le même patient.

Par contre, le déclarant peut être amené à déclarer ultérieurement un décès pour ce patient.

### Le clinicien doit réaliser une déclaration obligatoire de sida pour :

- Tout nouveau diagnostic de sida, chez l'adulte et l'adolescent de 15 ans et plus, selon la définition de l'OMS de 1993 révisée dans les [BEH n°51/1987](#) et [n°11/1993](#) (liste exhaustive des pathologies inaugurales du sida en annexe à la fin du tutoriel),
- Tout nouveau diagnostic de sida, chez l'enfant de moins de 15 ans, selon la définition de l'OMS de 1995 révisée dans le [BEH n°11/1995](#) (liste exhaustive des pathologies inaugurales du sida en annexe à la fin du tutoriel),
- Ou tout décès d'une personne au stade sida.

Seule la première pathologie classante pour le sida diagnostiquée en France doit être déclarée : le clinicien n'a pas à déclarer un diagnostic de sida réalisé dans un autre pays, avant l'arrivée en France.

**FAIRE UNE DÉCLARATION**



# Faire une déclaration d'infection à VIH, de sida ou de décès 1/9



MATIAS BRUNO  
Clinicien - LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE  
Dernière connexion le 28/01/2022 à 16h06  
[▶ Changer de profil/maladie](#) [✕ Se déconnecter](#)

**Accueil** **Mes déclarations** **Mes profils** **Personnes autorisées** **Mes rapports**

Accueil  
**Accès direct**  
Nouvelle

- [Effectuer une déclaration](#)
- Mes déclarations à envoyer
- Mes déclarations envoyées
- Mes déclarations à compléter
- Rechercher des déclarations



## Informations

### 04/02/2021 Surveillance virologique du VIH

Depuis 01/2020, les ARS n'ont plus la charge de transmettre les kits de surveillance virologique du VIH aux biologistes. Ceux-ci peuvent commander directement les kits en ligne, sur le lien suivant : <http://moncouponlibre.santepubliquefrance.fr/>.  
Code de la commande à recopier : KITVIR012020

### 01/10/2019 Tutoriels VIH/sida et Tuberculose

Vous pouvez retrouver les tutoriels de e-DO VIH/sida et de e-DO Tuberculose en cliquant sur le lien ci-dessous  
L'équipe e-DO

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-a-declaration-obligatoire/e-do-declaration-obligatoire-en-ligne-de-l-infection-par-le-vih-et-du-sida-et-de-la-tuberculose/tutoriels>

## Activité des 12 derniers mois

Type de déclaration	Mes déclarations	Déclarations dans ma région	Déclarations France entière
VIH Biologiste	0	1 842	2 658

# Faire une déclaration 2/9 : établir le code d'anonymat

*Pas d'information nominative dans la déclaration!*

**→ Le code anonymat est le seul moyen pour SpF de savoir que plusieurs déclarations concernent le même patient**

## Génération du code anonymat

Cette déclaration sera associée à votre profil actuellement actif **MATHIAS BRUYAND** et au lieu d'exercice **LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE**.  
Pour modifier ces informations, vous pouvez [changer de profil](#).

Le code anonymat est généré à partir des informations ci-dessous à saisir. Il permet de protéger l'identité du patient :

- Son prénom, l'initiale de son nom, ses jour et mois de naissance, ne sont jamais visibles par Santé publique France et ne sont pas conservés par l'application e-DO
- L'algorithme utilisé pour créer ce code est irréversible (à partir d'un code, il est impossible de retrouver les informations saisies)

Il permet également de détecter les déclarations concernant un même patient, à la condition que les informations saisies soient strictement identiques, afin de générer le même code d'anonymat. C'est pourquoi :

- Il est important de respecter les conventions précisées ci-dessous
- Une deuxième saisie vous sera demandée pour valider ces informations

**Prénom** : saisir le **premier prénom de naissance** (pour les personnes possédant plusieurs prénoms), dans son **intégralité** (en incluant les prénoms composés en entier, les tirets, les espaces et les apostrophes).

**Initiale du nom** : saisir la **première lettre du nom de naissance** (ex : nom de jeune fille), du **premier composant** du nom pour les noms composés, de la particule (ex : De la Tour, saisir D).

**Date de naissance** : saisir jour et mois de naissance sur 2 chiffres, et l'année sur 4 chiffres.

**Sexe** : saisir ici le sexe assigné **à la naissance**. En cas de changement de sexe, l'informations sera renseignée plus loin dans la déclaration faite par le clinicien.

Prénom\*

Initiale du nom\*

Date de naissance\*

Sexe\*  Homme  
 Femme

← ① remplir

② cliquer

→ Vérifier la saisie

## Faire une déclaration 3/9 : confirmer le code d'anonymat

*Une confirmation est demandée, car le traitement de la déclaration par SpF repose sur l'exactitude de ces informations*

### Génération du code anonymat

Veuillez confirmer les informations saisies.

Prénom\*

Initiale du nom\*

Date de naissance\*

Sexe\*  Homme  
 Femme

← ① remplir

② cliquer  
↓

→ Générer le code anonymat et commencer la déclaration

# Faire une déclaration 4/9 : définir le contenu du formulaire, qui s'adapte selon le cas à déclarer

## Choix déclaration

Code d'anonymat AAAA AAAA AAAA AAAA

Etat En cours

Sexe Homme

Créée par CAZEIN FRANCOISE

Date de diagnostic du VIH (JJ/MM/AAAA)

Date de diagnostic du sida (MM/AAAA)

Année de naissance 1950

Choix  
formulaire

Clinicien

Statut de la  
déclaration

### Type de déclaration

Code d'anonymat AAAA AAAA AAAA AAAA

Jusqu'à 1 mois entre les diagnostics VIH et sida : cochez « diagnostics VIH et sida simultanés»

Plus d'1 mois entre les diagnostics VIH et sida, cochez «diagnostic de sida»

- Quel événement voulez vous déclarer ? ①
- Diagnostic VIH
  - Diagnostic sida
  - Diagnostic VIH et sida simultané (<=1 mois)
  - Décès d'une personne VIH+
  - Décès d'une personne au stade sida

Réinitialiser

### Seropositivité

La personne a-t-elle déjà été diagnostiquée VIH+ auparavant ? (diagnostic confirmé) ①

- Oui
- Non
- Inconnu

Réinitialiser

### Statut Vital

*Cette page, spécifique aux cliniciens, permet de définir le contenu du formulaire, qui varie selon l'âge du patient et les choix que vous cochez.*

① remplir

② cliquer

➔ Continuer

# Faire une déclaration 5/9 : renseigner les différentes pages du formulaire

Date de diagnostic du VIH 01/01/2022 (JJ/MM/AAAA)      Date de diagnostic du sida (MM/AAAA)

Année de naissance 1934

**Choix formulaire**

Caractéristiques socio-démographiques

Mode probable de contamination

Surveillance Virologique

Observations

Biologiste

Clinicien

Statut de la déclaration

*La colonne de gauche permet de visualiser la progression dans le formulaire de déclaration.*

Année de naissance 1934

Sexe : Homme

Transgenre **1**  Homme vers Femme  
 Femme vers Homme  
 Non  
 Inconnu  
[Réinitialiser](#)

Pays de domicile **1**  France  
 Autre Pays  
 Inconnu  
[Réinitialiser](#)

**Lieu de naissance**

Pays de naissance **1**  [Q](#)

Si étranger, année d'arrivée en France

**Statut Vital**

Statut vital **Vivant**

**2** cliquer

[Continuer](#)

[Reprendre plus tard](#)

**X** Supprimer

*Abandonner la déclaration, et effacer tout ce qui a été saisi.*

*Suspendre la déclaration, en conservant ce qui a été saisi.*

# Faire une déclaration 6/9 : navigation entre les pages et signification des symboles

Date de diagnostic du VIH 01/01/2022 (JJ/MM/AAAA)

Date de diagnostic du sida (MM/AAAA)

Année de naissance 1928

Choix  
formulaire 

Caractéristiques  
socio-  
démographiques 

Mode  
probable  
de  
contamination 


Surveillance  
Virologique 

Observations




Biologiste

Clinicien

Statut de la  
déclaration

Observations 

*Pages déjà renseignées :*

-  indique que les informations saisies dans la page sont valides,
-  indique que la page contient une erreur bloquante (à corriger)
-  indique que la page contient une erreur non bloquante (à vérifier)

Continuer

*Page en cours*

*Pages restant à remplir*

# Faire une déclaration 7/9 : indiquer le biologiste qui a transmis le résultat positif de la sérologie

Cette page est spécifique aux déclarations VIH (n'apparaît pas pour les déclarations de sida)

Date de diagnostic du VIH 01/01/2022 (JJ/MM/AAAA)      Date de diagnostic du sida (MM/AAAA)

Année de naissance 1928

Choix formulaire ✓

Caractéristiques socio-démographiques !

Mode probable de contamination !

Surveillance Virologique ✓

Observations ✓

Biologiste

Clinicien

Statut de la déclaration

Département du biologiste 94 - Val-de-Marne 🔍

Biologiste à l'origine du résultat VIH+ 🔍

Téléphone biologiste ⓘ

Si vous ne trouvez pas le biologiste dans la liste ci-dessus, veuillez cocher cette case afin de pouvoir renseigner ses coordonnées

Continuer ➔

*Si le biologiste a un compte dans e-DO, son nom s'affiche quand on en saisit ici les premières lettres.*

*S'il ne s'affiche pas, cliquer sur cette case et saisir directement les nom et coordonnées du biologiste*


# Faire une déclaration 8/9 : contrôle avant envoi de la déclaration


Date de diagnostic du VIH 01/01/2022 (JJ/MM/AAAA)

Date de diagnostic du sida (MM/AAAA)

Année de naissance 1928

Choix  
formulaire 

Caractéristiques  
socio-  
démographiques 

Mode  
probable  
de  
contamination 

Surveillance  
Virologique 

Observations 

Biologiste 

Clinicien 

Statut de la  
déclaration

## Synthese des erreurs et incohérences



Les erreurs suivantes ont été détectées

**Département de domicile au moment du diagnostic VIH:** Le département de domicile doit être renseigné.




Les erreurs suivantes ont été détectées

**Partenaire sexuel à l'origine de la contamination:** Veuillez renseigner les informations que vous connaissez sur le/les partenaire(s).


*Pour corriger les erreurs, se placer sur la page concernée et cliquer sur « Modifier »*

*La dernière page récapitule les éventuelles erreurs et valeurs manquantes.*

*Tant qu'il reste des erreurs bloquantes, le bouton d'envoi n'est pas disponible.*

 Supprimer

 Visualiser la fiche (PDF)

 Envoyer la déclaration




# Faire une déclaration 9/9 : envoyer la déclaration

Date de diagnostic du VIH 01/01/2022 (JJ/MM/AAAA)

Date de diagnostic du sida (MM/AAAA)

Année de naissance 1928

Choix formulaire 

Caractéristiques socio-démographiques 

Mode probable de contamination 

Surveillance Virologique 

Observations 

Biologiste 

Clinicien 

Statut de la déclaration


## Synthese des erreurs et incohérences


## Historique


- Création le 10/03/2022 par MATHIAS BRUYAND

***Une fois la déclaration complétée, ne pas oublier de l'envoyer en cliquant ici ! C'est seulement après cette opération que la déclaration devient visible pour l'ARS et pour SpF.***

***Générer un PDF de la déclaration remplie pour impression ou enregistrement***

 Supprimer

 Visualiser la fiche (PDF)

 Envoyer la déclaration

**RETROUVER UNE DÉCLARATION**

## Retrouver une déclaration 1/2



MATHIAS BRUYAND  
Clinicien - LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE  
Dernière connexion le 20/01/2022 à 00h00  
[▶ Changer de profil/maladie](#) [✕ Se déconnecter](#)

Accueil Mes déclarations Mes profils Personnes autorisées Mes rapports

Accueil  
Accès direct  
Nouvelle

- Effectuer une déclaration
- Mes déclarations à envoyer
- Mes déclarations envoyées
- Mes déclarations à compléter
- Rechercher des déclarations



### Informations

18/12/2019 (mis à jour le 04/02/2021)

Depuis 01/2020, les ARS n'ont plus la charge de transmettre les kits de surveillance virologique aux biologistes.

*Le clinicien retrouve ici ses déclarations pendant 12 mois :*

- **Déclarations à envoyer** : elles ne sont pas encore visibles pour ARS/SpF, il faut les finaliser et les envoyer
- **Déclarations envoyées** : pour consultation ou correctif éventuel
- **Déclarations à compléter** : SpF a demandé un complément d'information, en attente de réponse

**Attention** ces déclarations sont susceptibles d'être effacées de votre espace déclarant au bout de 12 mois. Si vous souhaitez en conserver une copie au-delà de 12 mois, vous devez imprimer ou enregistrer le PDF.

## Retrouver une déclaration 2/2

[Accueil](#) [Mes déclarations](#) [Mes profils](#) [Personnes autorisées](#) [Mes rapports](#)

Accueil > Mes déclarations > Liste des déclarations à envoyer

### Liste des déclarations à envoyer

Domaine

2 éléments trouvés, tous les éléments affichés.

Code d'anonymat	Date de diagnostic du VIH	Date de diagnostic du sida	Sexe	Année de naissance	Type de déclaration	Créée par	Etat Declarant	Date de l'etat	Filtre VIH SIDA	Filtre ENFANT ADULTE VIH	Filtre ENFANT ADULTE SIDA
<a href="#">DVLC VDGO</a> <a href="#">LVHU OQXC</a>	01/01/2022		Homme	1934	Spontanée	CAZEIN FRANCOISE (autorisé par BRUYAND MATHIAS)	En cours	01/03/2022	VIH seul	VIH adulte	
<a href="#">OVTG PDAF</a> <a href="#">GRLB XAPJ</a>	01/01/2022		Homme	1928	Spontanée	BRUYAND MATHIAS	En cours	10/03/2022	VIH seul	VIH adulte	

2 éléments trouvés, tous les éléments affichés. Export: CSV

*Dans cette colonne, les déclarations non encore envoyées apparaissent comme « En cours ». Une fois terminées elles apparaissent comme « Envoyée ».*

*Pour finaliser une déclaration à envoyer, cliquer sur le code d'anonymat pour accéder aux pages de la déclaration, et procéder comme indiqué dans la partie : « Faire une déclaration ».*

# BESOIN D'AIDE?

Questions sur la CPS et autres cartes de la famille CPx :

→ <http://esante.gouv.fr/services/espace-cps>

Questions techniques (lecteurs de cartes, pb informatiques, demande d'accès aux fiches papier si impossibilité d'utiliser e-DO) :

→ E-DO info service



Questions sur les variables ou sur le contenu des formulaires :

→ Santé publique France :

Cellule régionale :

National : ANSP-DMI-VIC@santepubliquefrance.fr

Les cas de SIDA nécessitant une déclaration dans le cadre de la déclaration obligatoire sont ceux pour lesquels un premier diagnostic de SIDA est posé en France. Les définitions du SIDA en France et celles à utiliser dans le cadre de la déclaration sont celle de l’OMS révisée en 1993 publiée dans le BEH n°51/1987 et n°11/1993, pour l’adulte et l’adolescent de 15 ans et plus, et celle de l’OMS de 1995 publiée dans le BEH n°11/1995 pour l’enfant de moins de 15 ans. Pour rappel, les pathologies opportunistes classantes sont :

- Cancer invasif du col chez l’adulte et l’adolescent de 15 ans et plus.
- Candidose des bronches, de la trachée, des poumons ou de l’œsophage.
- Coccidioïdomycose chez l’adulte et l’adolescent de 15 ans et plus, disséminée ou extra-pulmonaire.
- Coccidioïdomycose chez l’enfant de moins de 15 ans, disséminée sur autre site que poumons, ganglions médiastinaux ou cervicaux.
- Cryptococcose extra-pulmonaire.
- Cryptosporidiose avec diarrhée persistant plus d’un mois.
- Encéphalopathie à VIH chez l’adulte et l’adolescent de 15 ans et plus, impliquant troubles cognitifs ou moteurs, perturbant les activités quotidiennes sur plusieurs semaines.
- Encéphalopathie à VIH chez l’enfant de moins de 15 ans, avec au moins l’un des signes évolutifs suivant constatés sur une durée d’au moins 2 mois : retard ou perte des acquisitions psycho-motrices ou intellectuelles, ralentissement de la croissance cérébrale ou microcéphalie acquise, ou déficit moteur symétrique acquise manifestant par au moins 2 des signes suivant : parésie, anomalies des réflexes, ataxie ou troubles de la marche.
- Histoplasmosse chez l’adulte et l’adolescent de 15 ans et plus, disséminée ou extra-pulmonaire.
- Histoplasmosse chez l’enfant de moins de 15 ans, disséminée sur autre site que poumons, ganglions médiastinaux ou cervicaux.
- Infection bactérienne sévères multiples ou récidivantes chez l’enfant de moins de 15 ans, incluant au moins 2 infections prouvées par culture ou isolement du germe, sur une période de 2 ans sous forme : septicémique, pulmonaire, méningée, osseuse, articulaire d’abcès viscéral ou d’une cavité interne (sauf otites de l’oreille moyenne, des abcès superficiels de la peau et des muqueuses et des infections sur cathéter).
- Infection à CMV après l’âge de 1 mois atteignant un organe autre que le foie, la rate et les ganglions. Une virémie seule n’est pas classante.

- Infection à HSV après l'âge de 1 mois avec infection cutanéomuqueuse ulcérée persistant plus d'un mois ; ou bronchique, pulmonaire ou œsophagienne.
- Infection à mycobactérium chez l'adulte et l'adolescent de 15 ans et plus, disséminée ou extra-pulmonaire.
- Infection à mycobactérium non tuberculosis chez l'enfant de moins de 15 ans, sur autre site que peau, poumons, ganglions médiastinaux ou cervicaux.
- Isosporidiose avec diarrhée persistant plus d'un mois.
- Leucoencéphalite multifocale progressive.
- Lymphome cérébral primaire.
- Lymphome non Hodgkinien incluant lymphome à petites cellules non clivées (lymphome de type Burkitt), lymphome immunoblastique, lymphome à grandes cellules B ou autre lymphome de phénotype immunologique inconnu.
- Pneumopathie interstitielle lymphoïde chez l'enfant de moins de 15 ans.
- Pneumocystose pulmonaire.
- Pneumopathie bactérienne récidivante chez l'adulte et l'adolescent de 15 ans et plus (au moins 2 épisodes sur un an).
- Sarcome de Kaposi.
- Septicémie récidivante à Salmonella non typhi.
- Syndrome cachectique chez l'adulte et l'adolescent de 15 ans et plus, avec perte de poids involontaire de plus de 10% du poids de base et soit, diarrhée chronique pendant plus d'un mois ou, asthénie chronique et fièvre pendant plus d'un mois chez un patient dont les CD4 sont inférieurs à 200/mm<sup>3</sup>.
- Syndrome cachectique chez l'enfant de moins de 15 ans, avec perte de poids persistante de plus de 10% du poids de base ou chute de poids d'au moins 2 percentiles chez un enfant âgé d'1 an et plus ou poids inférieur au 5e percentiles constaté à deux pesées consécutives espacées d'au moins 1 mois. Doit aussi inclure soit une diarrhée chronique d'au moins un mois soit une fièvre documentée d'au moins 1 mois.
- Toxoplasmose cérébrale débutant après l'âge de 1 mois.
- Tuberculose extra-pulmonaire ou miliaire.
- Tuberculose pulmonaire chez l'adulte et l'adolescent de 15 ans et plus.

# ANNEXE: PATHOLOGIE CLASSANTES SIDA 3/3

Ne sont pas classantes en soit :

- Infection à VZV.
- CD4 inférieurs à 200/mm<sup>3</sup>.